



VIANDES BIBOLLET 2024 PRÉSENTATION ET MODALITÉS DU CONTRAT

(référénts : Julien joetju74@yahoo.fr)

LES DISTRIBUTIONS :

- Elles commencent en janvier et se terminent en décembre,
- Elles ont lieu le **mercredi** de **18h45 à 19h30** à l'école élémentaire de Novel.
- fréquence : **toutes les 2 semaines (soit 23 distributions)**

Vos livraisons suivront le tableau suivant :

Contrat 2 semaines

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
S1-03	S6-07	S10-06	S14-03	S18-01	S23-05	S27-03	S32-07	S36-04	S40-02	S45-06	S49-04
S2-10	S7-14	S11-13	S15-10	S19-08	S24-12	S28-10	S33-14	S37-11	S41-09	S46-13	S50-11
S3-17	S8-21	S12-20	S16-17	S20-15	S25-19	S29-17	S34-21	S38-18	S42-16	S47-12	S51-18
S4-24	S9-29	S13-27	S17-24	S21-22	S26-26	S30-24	S35-28	S39-25	S43-23	S48-27	
S5-31				S22-29		S31-31			S44-30		

MONTANT DES PANIERS :

- Le producteur nous propose plusieurs choix de prix de panier.
- Le producteur ne livrant jamais à crédit, il n'y aura pas de dépassement de la somme prévue initialement dans le contrat. Si cette somme est atteinte avant la fin de l'année, les livraisons s'arrêteront. Néanmoins, il y aura possibilité, en cours d'année, de refaire un chèque et signer un avenant au contrat.
- Lors du dernier mois de distribution, un réajustement financier (de quelques euros ou centimes) sera calculé par le producteur selon l'écart entre le prix contractuel du panier choisi et le coût réel des morceaux pris.
- Les livraisons pourront avoir lieu à partir d'**un seuil de 450 euros atteints en groupant les commandes**.
- **Le producteur ne peut, à la signature des contrats, fixer les prix de tous les produits pour une année. Une hausse (modérée) de certains tarifs sera appliquée en cours d'année pour s'adapter au plus juste à la hausse des charges attendues. L'adhérent qui le souhaite pourra rompre son contrat au moment de cette hausse des prix. Le compte sera alors soldé.**

LE CONTENU DES PANIERS :

- Le contenu est choisi par le consommateur par le biais d'une **commande** passée directement auprès des producteurs faite en direct d'une livraison à l'autre ou via mail **au moins deux semaines avant**.
- En accord avec l'adhérent, le producteur se réserve le droit de modifier la livraison en fonction des disponibilités (certains morceaux sont en nombres limités) ou en fonction des saisons (par ex. : ni merguez ni chipo en hiver)
- Le producteur propose
 - **un grand choix de viandes** (génisse / veau / agneau / porc / cabri)
 - **et de produits transformés** (saucisses / saucissons / pâtés ...)
- Une feuille descriptive et support de commande est disponible sur le site (sera modifiée en cours d'année : prix).
- Les produits sont pour la plupart sous vide. Suivre les règles de consommation préconisées par le producteur.
- **Les volailles/agneau/cabri seront disponibles ponctuellement dans l'année.** Une information sera faite par mail suffisamment à l'avance pour organiser les commandes.

SIGNATURE DE CONTRAT :

- Afin de simplifier l'organisation, merci de remplir le contrat en 1 exemplaire (2 si vous souhaitez en conserver un)
- Préparer **1, 2 ou 4 chèques, à l'ordre de : GAEC BIBOLLET** d'un montant de :

contrat	1 chèque	2 chèques	4 chèques
5€	= 115 €	60 € + 55 €	3 X 30 € + 25 €
10€	= 230 €	2 X 115 €	4 X 57.5 €
20€	= 460 €	2 X 230 €	4 X 115 €
30€	= 690 €	2 X 345 €	4 X 172.5 €
40€	= 920 €	2 X 460 €	4 X 230 €



CONTRAT VIANDE GAEC BIBOLLET 2024

www.novelamap.org
contact@novelamap.org

CONTRAT D'ENGAGEMENT ENTRE GAEC BIBOLLET

Hameau de Peignat s.bibollet@orange.fr
74150 MARCELLAZ EN ALBANAIS 06.70.74.17.07.

ET L'ADHÉRENT DE L'ASSOCIATION NOVELAMAP

NOM Prénom.....
Tel
E-mail@.....

Durée

Fréquence de distribution : toutes les **2 semaines** soit 23 distributions

Ce contrat est valide pour l'année 2024.

Paniers

5 € 10 € 20 € 30 € 40 €

Conditions de paiement

Montant à régler : € en 1, 2 ou 4 chèques

- remplis à la signature du contrat à l'ordre du producteur,
- datés du jour de la signature du présent contrat
- et remis à l'association qui les transmettra au producteur en janvier, mars, juillet et septembre.

Réalisé en exemplaires à le

- En cochant cette case, je m'engage à lire et respecter les **engagements du consommateur** stipulés dans le règlement intérieur de l'association) (cf. annexe)

Signature du consommateur :

- En cochant cette case, je m'engage à lire et respecter les **engagements du producteur** stipulés dans le règlement intérieur de l'association) (cf. annexe)

Signature du producteur :